

Official Plan Amendment Proposal Summary

Owner: 1550891 Ontario Ltd. & Luc Landry

File N°: D01-01-19-0005

Applicant: City of Ottawa

Date Submitted: March 27, 2019

Comments due date: June 6, 2019

Development Review Planner: Anne Wang

Ward: Ward 19 – Cumberland

Ward Councillor: Stephen Blais

Site Location

2518 Devine Road

Applicant's Proposal

In order to protect of the natural heritage features and facilitate the acquisition of the Vars wellhead protection area, the City of Ottawa has initiated a site-specific Official Plan Amendment to permit two additional residential lots to be created from 2518 Devine Road in addition to the existing two lots permitted under the Official Plan policies.

Proposal Details

The subject property is located at the southwest corner of Devine Road and Dunning Road, as shown on the Location Map. It is designated Rural Natural Features Area on Schedule A of the Official Plan and zoned Rural Countryside zone under the Zoning Bylaw. The small City owned parcel in the centre of the subject property contains the municipal well that is servicing the Village of Vars. A significant portion of the subject property is recognized as the Wellhead Protection Area (WHPA) for the Vars Well on Schedule K of the Official Plan. As identified on Schedule L1 of the Official Plan, majority of the subject property contains components of natural heritage system defined in the Official Plan.

To ensure the long term protection of the natural heritage features and the Vars municipal wellhead protection area, the City of Ottawa is in the process of acquiring 28 hectares parcel of lands at 2518 Devine Road, surrounding the Vars well. In order to facilitate the land acquisition, City has initiated a site-specific OPA, intending to amend the City's Official Plan, Section 3.7.2.10, By-Law No. 2003-203, to permit two additional residential severances over and above the existing two severance permitted in the Official Plan, subject to the completion of a Hydrogeological and septic impact assessment study and an Environmental Impact Statement. The associated consent applications for the two severances that are currently permitted under the Official Plan policies were finalized on April 04, 2019.

Related Planning Applications

D08-01-18/B-00218 and D08-01-18/B-00219

Timelines and Approval Authority

The “On Time Decision Date”, the target date the application will be considered by the City’s Agricultural and Rural Affairs Committee, is September 05, 2019.

Submission Requirements

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body is not entitled to appeal the decision of the Council of the City of Ottawa to the Local Planning Appeal Tribunal.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Local Planning Appeal Tribunal unless, in the opinion of the Tribunal, there are reasonable grounds to do so.

Request to Post This Summary

If you have received this notice because you are the owner of a building within the area of the proposed plan of subdivision, and the building has at least seven (7) residential units, it is requested that you post this notice in a location visible to all of the residents.

Stay Informed and Involved

1. Register for future notifications about this application and provide your comments either by faxing or mailing the notification sign-up form in this package or by e-mailing me and adding File No. D01-01-19-0005 in the subject line.
2. Access submitted plans and studies regarding this application online at ottawa.ca/devapps.
3. If you wish to be notified of the decision of on the proposed plan of subdivision, you must make a written request to me. My contact information is below.
4. Should you have any questions, please contact me.

Anne Wang, Development Review Planner
Planning, Infrastructure and Economic Development Department
City of Ottawa
110 Laurier Avenue West, 4th Floor
Ottawa, ON K1P 1J1
Tel.: 613-580-2424, ext. 26406
anne.wang1@ottawa.ca

Sommaire de la proposition de modification au Plan officiel

Propriétaire : 1550891 Ontario Ltd. et Luc Landry

Requérant : Ville d'Ottawa

Dossier n° : D01-01-19-0005

Date de soumission : 27 mars 2019

Date limite des commentaires : 06 juin 2019

Urbaniste responsable des projets

d'aménagement : Sarah McCormick

Quartier : 19 - Cumberland

Conseiller du quartier : Stephen Blais

Emplacement

2518, chemin Devine

Proposition du requérant

Afin de protéger les caractéristiques du patrimoine naturel et de faciliter l'acquisition de la zone de protection de la tête de puits à Vars, la Ville d'Ottawa a amorcé une modification au Plan officiel propre à l'emplacement afin de permettre la création de deux lots résidentiels supplémentaires au 2518, chemin Devine, en plus des deux lots existants autorisés conformément aux politiques du Plan officiel.

Détails de la proposition

La propriété en question est située à l'angle sud-ouest des chemins Devine et Dunning, tel qu'indiqué sur le plan d'emplacement. Elle est désignée Zone de caractéristiques naturelles rurales à l'annexe A du Plan officiel et Zone d'espace rural dans le Règlement de zonage. La petite parcelle appartenant à la Ville au centre de la propriété visée contient le puits municipal qui dessert le village de Vars. Une partie importante de la propriété en question est reconnue comme étant une zone de protection de la tête de puits à Vars, figurant à l'annexe K du Plan officiel. Tel qu'indiqué à l'annexe L1 du Plan officiel, la majeure partie de la propriété visée contient des éléments du système du patrimoine naturel défini dans le Plan officiel.

Afin d'assurer la protection à long terme des éléments du patrimoine naturel et de la zone de protection de la tête de puits municipal à Vars, la Ville d'Ottawa procède à l'acquisition de 28 hectares au 2518, chemin Devine, autour du puits de Vars. Afin de faciliter l'acquisition du terrain, la Ville a lancé une MPO propre à l'emplacement, visant à modifier l'article 3.7.2.10 du Plan officiel de la Ville (Règlement n° 2003-203) afin de permettre deux disjonctions résidentielles supplémentaires en plus des deux déjà autorisées dans le Plan officiel, sous réserve de la réalisation d'une étude hydrogéologique et d'une étude de l'impact sur l'environnement. Les demandes d'autorisation connexes pour les deux disjonctions qui sont déjà permises en vertu des politiques du Plan officiel ont été menées à terme le 4 avril 2019.

Demandes d'aménagement connexes

D08-01-18/B-00218 et D08-01-18/B-00219

Calendrier et pouvoir d'approbation

La « date de décision en temps voulu », c'est-à-dire la date à laquelle le Comité de l'agriculture et des questions rurales de la Ville étudiera la demande est fixée au 5 septembre 2019.

Exigences de soumission

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que la demande ne soit adoptée, cette personne ou cet organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision de la Ville d'Ottawa devant le Tribunal d'appel de l'aménagement local.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que la demande ne soit adoptée, cette personne ou cet organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisi le Tribunal d'appel de l'aménagement local, à moins qu'il n'existe, de l'avis de ce dernier, des motifs raisonnables de le faire.

Demande d'affichage du présent résumé

Si vous recevez cet avis parce que vous êtes propriétaire d'un immeuble situé dans la zone visée par la proposition de modification au Plan officiel et comptant au moins sept (7) unités d'habitation, vous êtes tenu d'afficher cet avis à la vue de tous les résidents de l'immeuble.

Restez informé et participez

Restez informé et participez

1. Inscrivez-vous pour recevoir des avis futurs au sujet de cette demande et transmettre vos observations soit en envoyant le formulaire d'inscription de cette trousse par télécopie ou par la poste, soit en m'envoyant un courriel et en ajoutant le n° de dossier D01-01-19-0005 dans la ligne objet.
2. Accédez en ligne aux études et aux plans présentés concernant la présente demande à **ottawa.ca/demdam**.
3. Si vous voulez être avisé de la décision du Conseil concernant la proposition de modification au Plan officiel, vous devez m'en faire la demande par écrit. Vous trouverez mes coordonnées ci-dessous.
4. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec moi.

Sarah McCormick, urbaniste responsable des projets d'aménagement

Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique

Ville d'Ottawa

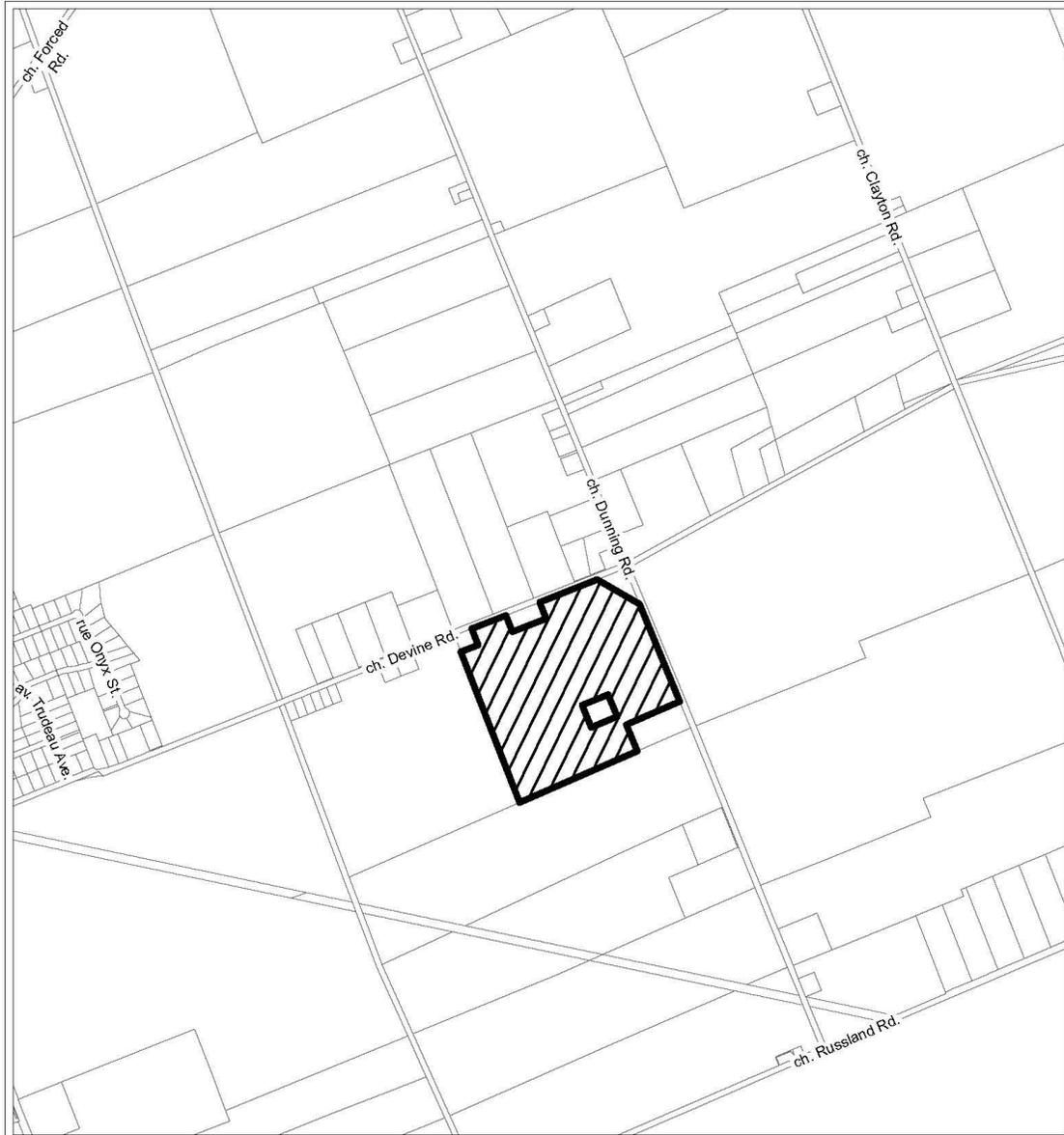
110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage

Ottawa (Ontario) K1P 1J1

Tél. : 613-580-2424, poste 24487

Sarah.McCormick@ottawa.ca

Location Map/Plan d'emplacement



		LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION OFFICIAL PLAN AMENDMENT / MODIFICATION DU PLAN OFFICIEL	
D01-01-19-0005	19-0356-D		
I:\CO\2019\OPA\Devine_2518			
<small>©Parcel data is owned by Terranet Enterprises Inc. and its suppliers. All rights reserved. May not be produced without permission. THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY.</small>		2518 ch. Devine Road	
<small>©Les données de parcelles appartiennent à Terranet Entreprises Inc. et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE</small>			
REVISION / RÉVISION - 2019 / 04 / 03			